

# L'AJOLAIS Nouveau

Toute l'actualité du Val-d'Ajol  
chaque 3<sup>ème</sup> jeudi de mois

n° 15, Novembre-Décembre 2017



## A la une

### Le Val-d'Ajol décroche le classement en «COMMUNE TOURISTIQUE»



La préfecture des Vosges vient d'attribuer au Val-d'Ajol le classement de commune touristique. Elle rejoint ainsi

les villes de Bains-les Bains, Bussang, Contrexéville, Fraize, La Bresse, Le Val-tin, Plombières-les-Bains, Remiremont, Saint-Dié-des-Vosges, Saint-Maurice-sur-Moselle, Ventron, Vittel et Xonrupt-Longemer, sur le département des Vosges.

En janvier 2016, environ 1200 communes touristiques étaient recensées sur l'ensemble du territoire français.

La dénomination de communes touristiques est attribuée par arrêté préfectoral pour une durée de cinq ans.

Les communes qui peuvent prétendre à la dénomination de commune touristique, doivent répondre notamment aux critères suivants :

- disposer d'un office de tourisme

communal ou intercommunal classé,  
- organiser des animations durant la période touristique,  
- offrir une capacité d'hébergement déterminée.

Cette lisibilité accrue est un gage de qualité offert aux touristes, qui témoigne de l'investissement du Val-d'Ajol dans le développement d'une politique touristique sur son territoire.

### Inauguration DE BUYER



Dans leur stratégie de développement et de modernisation, les Etablissements DE BUYER ont inauguré le 13 octobre de nouveaux bâtiments d'une surface totale de 3 000 m<sup>2</sup> (une reconstruction et une extension) sur le site de l'entreprise, pour un investissement de 2 millions d'euros.

Ce nouvel espace comprend la création de 1 500 m<sup>2</sup> d'entrepôts logistiques et 1 500 m<sup>2</sup> d'ateliers supplémentaires destinés à la fabrication de moules en silicone, ainsi que la finition (débardage des cercles de pâtisserie et polissage des produits en inox, cuivre et aluminium).

Après la visite de l'usine, un prestigieux buffet attendait les invités, préparé et élaboré par dix-sept Meilleurs Ouvriers de France, utilisateurs de la gamme d'articles de cuisine haut de gamme, estampillés DE BUYER.

Près de 600 personnes ont visité l'entreprise tout au long de la journée.

Prochains projets : la création du musée de l'entreprise, le recyclage de l'eau et la mise aux dernières normes ISO environnementales.



### Démarrage du Téléthon en musique

Philippe Bernier, responsable de l'antenne du Téléthon sur la commune, aidé de son équipe de bénévoles, a organisé un après-midi musical au profit du Téléthon.

Cinq groupes de musiciens se sont succédés pour offrir un concert de qualité aux spectateurs présents dans la Salle des

fêtes le dimanche 5 novembre.

**Prochaines manifestations :**

**Vendredi 1<sup>er</sup> décembre :** conférence sur la zoothérapie

**Vendredi 8 décembre :** marche nocturne

**Samedi 9 décembre :** nombreuses animations  
-> Voir le détail du programme en page 8



# L'ÉDITO DU MAIRE

Chères Ajolaises, chers Ajolais,

Je m'étais engagé à ne pas intervenir dans chaque n° de L'AJOLAIS Nouveau. Pour moi, une parole non maîtrisée finit par ne plus avoir de sens. Je pense qu'il ne faut surtout pas confondre information et communication, cette communication qui nous assaille de toute part.

Pourtant, avant la trêve des fêtes pendant laquelle notre petit journal local ne paraîtra pas, il m'a semblé utile de m'adresser à vous. Pour vous souhaiter tout d'abord de terminer cette année 2017 dans la sérénité, la joie et le bonheur auprès des êtres qui vous sont chers, en tentant d'oublier quelques instants les soucis du quotidien.

Ensuite, je veux profiter de cet exemplaire n°15 pour remercier toutes celles et tous ceux qui participent à sa rédaction depuis tous ces mois. Tous ont relevé un sacré défi pour tenir ce rendez-vous mensuel que vous attendez, je le sais. Il leur a fallu une volonté farouche afin de poursuivre cette aventure lorsque des moments de découragement se manifestaient. Merci à Claudine DERVAUX, qui a pris en main avec efficacité le management de l'opération, à Yvonne GURY, toujours disponible, l'appareil photo sur l'épaule, aux adjoints qui chacun dans leur domaine de compétences alimentent le contenu de notre gazette : Frédéric MATHIOT (association), Jean-Claude LECHARPENTIER (travaux), Karine NURDIN (social), aux délégués qui participent chaque fois qu'un sujet intéressant relevant de leur responsabilité est identifié : Myriam GUIGNON (écoles), David VANÇON (environnement), François ROUSSE (animation) et Jean-Claude BRIGNON (sécurité).

Un grand merci pour leur ténacité à maintenir ce lien entre vous et vos élus.

Et puis, il y a vous tous qui nous confiez à travers l'activité de vos associations, de vos commerces et entreprises, les sujets qui démontrent la vie et l'attractivité de notre beau village.

Merci à tous et continuons dans cette voie.

Justement pour tisser ce lien, il ne vous a pas échappé que ces derniers mois, nous avons multiplié les rencontres avec les habitants de notre commune.

Il y avait un retard à combler par rapport à cette vision de la vie municipale, que je souhaite de longue date mettre en œuvre, de la relation que nous avons à construire entre nous.

Tout d'abord 4 «Cafés du Maire» pour lesquels je remercie les établissements qui nous ont reçus. Les interlocuteurs présents ont à chaque fois fait preuve d'un dialogue constructif. Les discussions ont toujours été sereines, sans agressivité, et dans le but de faire avancer les dossiers et les réclamations évoquées.

Je peux vous assurer que cette initiative a recueilli un certain retentissement, bien au-delà de notre commune.

Ensuite nous avons repris le cycle des rencontres de quartiers, initié dans notre mandat précédent.

Les événements qui ont bouleversé la structuration intercommunale de nos communes depuis plusieurs mois, ne nous avaient pas permis de renouer avec cette pratique. Nous avons donc, avec VOSGELIS, dans le quartier centre-stade et sur le secteur d'HAMANXARD, rencontré les habitants pour des débats fructueux et constructifs.

À chaque fois, le dialogue s'est établi et toutes les problématiques ont été abordées.

Maintenant, il faut faire le bilan de toutes ces réunions. Sinon je n'en verrais pas l'utilité.

Se féliciter d'abord qu'elles aient eu lieu dans cet excellent état d'esprit.

Sur les 2 secteurs cités, dans les prochains jours seront mis en place des comités de quartier, véritable relais des habitants vers la commune, destinés à faire remonter les besoins identifiés.

Ensuite, on peut s'en douter, lors des contacts dans les cafés, nous avons réuni un certain nombre de remarques, de doléances qu'il nous faut maintenant classer, analyser, prioriser pour y trouver les meilleures solutions possibles.

En conclusion, je veux vous faire partager mon sentiment et les leçons que je tire de ces rencontres :

«Nos habitants attendent tout simplement que nous soyons réactifs dans les réponses que nous devons apporter pour ce qui concerne leur vie au quotidien et quel que soit le domaine d'intervention.»

C'est sur cette réactivité que notre action sera jugée et, sans faire de promesses intenable, nous ferons le maximum pour atteindre cet objectif.

Nous aurons de nouvelles occasions, je l'espère, de nous rencontrer : cérémonie des vœux le 14 janvier prochain, réunion publique pour le bilan de mi-mandat et pourquoi pas, en 2018, de nouvelles occasions d'aller vers vous, car j'ai compris avec ces initiatives que c'est cela que vous attendez.

À bientôt.

Bonne et heureuse fin d'année.

Votre maire



## Informations de la Mairie

### MODIFICATION du P.A.C.S.

Pour mémoire, le P.A.C.S. est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention qu'ils doivent ensuite faire enregistrer.

L'enregistrement des Pactes Civils de Solidarité est transféré à l'officier de l'état civil de la Mairie depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017. Le passage du P.A.C.S. en Mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

Un décret publié au Journal officiel du 10 mai 2017 précise les modalités de transfert aux officiers de l'état civil, de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité.

En France, les personnes qui veulent conclure un P.A.C.S. doivent à présent faire enregistrer leur déclaration conjointe en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en Mairie (lieu de leur résidence commune) ;
- soit à un notaire.

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent.

### SAINT-NICOLAS bientôt au Val-d'Ajol

Comme de coutume, Saint Nicolas viendra bientôt à la rencontre des enfants ajolais. Le dimanche 3 décembre, il quittera la Maison de retraite à 17h30 pour se rendre en calèche, accompagné de Père Fouettard à l'Hôtel de ville. Monsieur le Maire lui remettra alors la clé de notre cité, qui lui permettra de déambuler dans les rues à sa guise, avant de revenir devant l'espace Dorothée distribuer friandises, fruits et gateaux aux enfants qui l'auront suivi dans son périple.





### La NOUVELLE Directrice Générale des Services

Après avoir réalisé l'essentiel de sa carrière à la mairie du Val-d'Ajol, comme secrétaire, puis comme secrétaire général directeur des services, Philippe GRANDCOLAS fait valoir ses droits à la retraite.

Durant les trois mois à venir, il va accompagner dans son installation sa remplaçante, Nathalie COIRATON, qui nous arrive du département voisin.

Native de Haguenau, Mme COIRATON a orienté ses études universitaires, accomplies à Strasbourg, dans le domaine du droit et de l'environnement. Un master d'éco-conseil en poche, elle s'est vue rapidement confier diverses missions.

Ses premiers pas la conduisent dans une ville alsacienne de 30 000 habitants, puis elle se met au service du département du Pas de Calais, comme chargée, puis directrice, des dossiers environnementaux tels que la mise en place d'un tri sélectif et de 27 déchetteries, avec valorisation des déchets.

Enfin, c'est le département de la Haute-Saône qui lui confie diverses fonctions touchant à l'environnement. L'un de ses plus importants dossiers fut la conversion de l'ancien aéroport militaire de Malbouhans près de Lure, jusque fin octobre 2017.

Mariée et maman de 2 grands ados, elle

a posé ses valises dans la région de Lure. Ses deux grandes passions, la lecture et l'histoire, l'ont conduite à intervenir depuis 1995 comme conférencière agréée sur le Pays de Montbéliard. Atout non négligeable dans un monde en effervescence, elle parle l'anglais, l'allemand et l'espagnol.



### Bois de CHAUFFAGE

Le 13 octobre, a eu lieu à la Salle des fêtes du Val-d'Ajol, le tirage au sort des cessionnaires pour l'attribution du bois de chauffage pour les trois années à venir.

320 personnes se sont inscrites sur les deux communes. Comme précédemment, les 80 premières personnes tirées au sort se sont vues attribuer un lot pour cette année, les autres l'ont été pour les années à venir. La commission propose à la fois des lots en forêts et des lots en bord de route.

Les agents de l'O.N.F. ont profité de la présence de l'ensemble des cessionnaires pour rappeler les règles et conditions requises pour le bon déroulement de l'exploitation du lot.



### ROUTE FORESTIÈRE des Chênes

C'est après s'être rendue au Hameau des Chênes que la Commission Syndicale des Bois Indivis du Val-d'Ajol et du Girmont-Val-d'Ajol a validé la création d'une route forestière sur le secteur dit du «Coteau des Chênes».

A la réception des travaux, les propriétaires et les élus ont pu constater avec satisfaction que ce chemin étroit et pentu est à présent une route forestière sur laquelle les tracteurs et les grumiers peuvent accéder en toute sécurité.

L'O.N.F. (Office National des Forêts) a monté ce dossier et supervisé les travaux réalisés par l'entreprise Maillard basée à Amont-et-Effreney (70).

Le chantier a duré 2 semaines et demi. 3 000 tonnes de matériaux ont été nécessaires pour remblayer sur 40 cm d'épaisseur cette nouvelle route forestière d'une longueur de 1 080 mètres.

Les travaux ont été subventionnés à 80% par le F.E.A.D.E.R. (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural) dans le cadre du soutien à la desserte forestière et à la mobilisation des bois.

Les 20% restant, à la charge de la Commission, devraient être couverts par la coupe, prévue en 2019, de la parcelle 157 dénommée «la mourante goutte» puis «l'amour en goutte» au fil des décennies (il s'agit du sentier qui reprend le cheminement jusqu'à Courrupt).





### ■ DIAGNOSTIC des eaux claires sur le réseau d'assainissement collectif

Notre station d'épuration a été mise en service en 2008. La commune du Val-d'Ajol gère en régie l'exploitation et l'entretien de son système d'assainissement collectif.

Depuis la mise en service de la station, nous constatons régulièrement une forte charge hydraulique qui entraîne des dysfonctionnements récurrents de la station, des ouvrages de déversement et de pompage.

Ces dysfonctionnements sont liés à l'intrusion importante d'eaux claires parasites qui diluent les effluents d'eaux usées dans nos réseaux. Ces eaux sont d'origine naturelle (captage de sources, drainage de nappes, fossés, inondations de réseaux ou de postes de refoulement, etc...) ou artificielle (fontaines, drainage de bâtiments, eaux de refroidissement, rejet de pompe à chaleur, de climatisation, etc...).

Les objectifs de rendement prévus n'étant pas atteints, les aides financières de nos différents partenaires sont compromises. Il est donc impératif de réaliser une étude diagnostic afin d'acquiescer précisément la connaissance de l'état structurel et fonctionnel de notre système de collecte et traitement.

Objectifs : diminuer ou prévenir les intrusions d'eaux non chargées en pollution dans les réseaux raccordés à la station, ainsi que dans les secteurs qui le seront dans le futur, et améliorer le fonctionnement et le rendement des installations.

Résultats attendus :

- Localisation et quantification des désordres sur le réseau.
- Évaluation détaillée par sous-secteurs des apports d'eaux claires permanents dans le réseau d'assainissement.
- Bilan de fonctionnement de la station.

Cette étude doit aboutir à des travaux qui permettront l'élimination des eaux non chargées en pollution et l'amélioration de la gestion et du fonctionnement de la station, auxquels s'adjoint un programme opérationnel des interventions à mener pour pérenniser et fiabiliser nos ouvrages.

L'assistance à la maîtrise d'ouvrage a été confiée à A.T.D. 88 (Agence Technique Départementale des Vosges) qui a établi le cahier des charges et le dossier de consultation d'entreprises.

Suite à cette consultation, l'entreprise PAPERI de Reichstett (67116), spécialisée dans ce genre d'études, a été retenue.

Le délai de réalisation de cette mission est de 10 mois, dont le suivi sera assuré par A.T.D. 88.



### ■ BILAN 2016 du Val-d'Ajol

Le réseau G.R.D.F. ajolais totalise 20 257 km de canalisations qui approvisionnent en gaz naturel 437 foyers et 5 entreprises qui consomment au total 14 475 Mwh.

Dans les Vosges, 106 communes sont desservies par un réseau de 1 602 km, pour un total de 61 451 clients.

Tout en garantissant la sécurité des personnes et des biens et la qualité de la desserte, G.R.D.F. contribue

au développement des énergies renouvelables. Le gaz naturel est une véritable alternative écologique et économique aux carburants traditionnels.

Pour toutes informations, des conseillers G.R.D.F. sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

**Service client :**  
**09 69 36 35 24 (appel gratuit)**  
**Urgence et Sécurité gaz :**  
**0 800 47 33 33**

### ■ PALMARÈS DES VILLES à la taxe électrique la plus faible

La Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (T.C.F.E.) est une taxe prélevée sur les factures d'électricité au profit des communes et des départements. Elle est décidée par le Conseil Municipal et s'élève en moyenne à 6% de la facture d'électricité des Français, dont 2/3 pour la commune et 1/3 pour le département.

Selectra, expert en énergie, publie régulièrement des informations destinées aux consommateurs sur le marché de l'énergie, sur son site :

<https://selectra.info/>

Dans ce cadre, le palmarès des villes qui taxent le moins l'électricité vient de paraître et Le Val-d'Ajol figure en première place, avec toutes les communes qui ont décidé de ne pas appliquer cette taxe. En effet, les différents maires qui se sont succédés ont toujours refusé de mettre en place cette taxe afin de ne pas obérer le pouvoir d'achat des Ajolais.

Sur les 35 585 communes de France, seules 164 ont appliqué un taux zéro et sur les 5 154 communes de la région Grand Est, seules 38 communes – dont Le Val-d'Ajol – en font partie.

### ■ ATTENTION aux faux agents SICOVAD

Le SICOVAD, en tant qu'institution, ne s'immisce pas dans la tradition des calendriers et souhaite prévenir les usagers que **de faux agents circulent** et cherchent à vendre leur propre produit.

Le SICOVAD rappelle à tous les usagers que chaque agent du SICOVAD dispose de tenues spécifiques identifiées à la collectivité et d'une carte professionnelle que chaque habitant peut demander à voir.

### ■ ESSAIS de sirène

Tous les premiers mercredis de chaque mois à midi, la sirène d'alerte sera de nouveau testée. En effet, l'article 4 de l'arrêté du 23 mars 2007, relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte, prévoit que les détenteurs des dispositifs d'alerte doivent s'assurer du bon fonctionnement de leur matériel le premier mercredi de chaque mois à midi. Le prochain essai aura donc lieu le mercredi 6 décembre à midi.



### RECENSEMENT de la population

Le recensement de la population aura lieu au Val-d'Ajol du **jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2018**.

Dans les communes de moins de 10 000 habitants, cette opération a lieu tous les 5 ans. Un recensement permet de définir la contribution de l'État au budget des communes, de décider des équipements collectifs et du nombre d'élus au conseil municipal. Il détermine également la vie sociale et économique d'une commune. Encadré par la Loi Démocratie de Proximité de 2002, il est obligatoire et confidentiel.

Concrètement, un agent recenseur va passer dans chaque appartement ou maison. Il vous proposera de vous faire

recenser sur internet. Dans ce cas, rendez-vous sur le site :

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

sur lequel vous vous connecterez en utilisant les identifiants indiqués sur les documents remis. Un texto informera l'agent recenseur de votre démarche.

Si vous ne pouvez effectuer cet enregistrement sur internet, l'agent déposera une «feuille de logement» et un «bulletin individuel» par occupant, à compléter et lui rendre ou bien à déposer en mairie.

A cette occasion, la commune recrute 10 agents recenseurs qui, après 2 demi-journées de formation, seront chargés d'assurer la collecte des données.

La mission d'agent recenseur est rémunérée et demande une parfaite connaissance du périmètre de la commune. Elle exige aisance dans les contacts et qualités relationnelles, persévérance et ténacité, capacité à convaincre et à aider certaines personnes à remplir le questionnaire, grande disponibilité, organisation, rigueur, méthode et discrétion, sens de la confidentialité. Cette mission s'effectuera quotidiennement, notamment en soirée et les samedis, avec de larges amplitudes horaires.

Si vous êtes intéressé(e), veuillez adresser votre lettre de motivation et votre curriculum vitae avant le 30 novembre prochain à Monsieur le Maire du Val-d'Ajol.

### RESTAURATION de la fontaine Siméon à la Feuillée Nouvelle

L'inscription de la fontaine, effacée par le temps et l'effritement de la pierre, vient d'être restaurée par les mains de l'artiste tailleur de ce noble matériau, Félix PIERRÉ-LECOMTE, enfant du pays.

Deux semaines de travail, pour tailler dans la pierre cette inscription dont voici le texte :

LA COMMUNE DU VAL-D'AJOL  
A Monsieur HENRI SIMEON  
ancien PREFET DES VOSGES

Comme témoignage de reconnaissance  
Pour avoir fait ouvrir et terminer en six mois  
La route longtemps désirée  
De Plombières au Val-d'Ajol

Un peu d'histoire locale.

C'est entre 1835 et 1840 que tous les grands axes reliant la commune du Val-

d'Ajol à ses riveraines, Fougerolles, Remiremont, Plombières, Corravillers et Saint-Bresson furent aménagés.

En direction de Plombières, il fut jugé vers 1835 qu'un nouveau tracé s'imposait, l'ancien partant de la Croix en direction des Charrières étant devenu obsolète après la construction d'un solide pont sur la Combeauté en 1788, à la veille de la révolution.

Les élus constatèrent alors que ce magnifique pont qui restait à payer ne menait nulle part. Il faudra attendre plus de 40 ans pour que les esprits s'apaisent avant de tracer une nouvelle route en direction de la Feuillée Nouvelle en partant du cimetière qui s'installe à la même époque. Soixante-dix ans plus tard, cette route de

Plombières jugée trop raide, un nouveau tracé reprendra en partie le projet du tramway lancé en 1913 mais qui tombera aux oubliettes pour cause de guerre.

Enfin, c'est aussi l'usage de l'automobile qui va déterminer ce nouveau projet de route actuelle vers la Feuillée.

La route tracée en 1835 va désormais s'appeler la «vieille route de Plombières».



### Travaux réalisés sur le ruisseau de MÉRILLE

Beaucoup d'entre vous se sont interrogés sur les importants travaux réalisés récemment sur le ruisseau de Méreille.

Il s'agit, en fait, d'une initiative privée. Dans le cadre de la continuité écologique (ou libre circulation piscicole), la S.C.I. Les Bruyères et Myrtilles, propriétaire d'un seuil (ou barrage), a fait procéder à la dérivation du ruisseau dans un ancien étang lui appartenant, de manière à



contourner l'ouvrage (ou barrage).

La Fédération de Pêche des Vosges est également intervenue sur un autre seuil

en amont, en échange de l'utilisation d'une rigole de prise d'eau de la S.C.I. comme ruisseau pépinière.

A la suite de la déclaration réglementaire déposée par cette S.C.I., Mr le Maire a été informé par la Préfecture des Vosges de l'autorisation de réaliser ces travaux, sous la surveillance de la police de l'eau et des milieux aquatiques.



### AMÉNAGEMENT des berges de la Combeauté

Afin que les crues n'érodent pas les berges et ne dégradent le site de l'île aux enfants, nous avons prévu, en collaboration avec la Police de l'eau et la Fédération Départementale de la Pêche, une dernière tranche de travaux : la mise en place d'un ouvrage de protection des pieds de berge, sur les deux rives.

Cet ouvrage comprend un enrochement (100 tonnes de blocs de granit), la confection et la mise en place de boudins de géotextiles dégradables, remplis de matériaux terreux et végétalisés et de plantes semi-aquatiques ou ensemencées, le tout fixé sur des pieux imputrescibles, créant ainsi une ceinture végétale le long de la Combeauté, capable

de résister aux crues.

Cette dernière tranche de travaux s'est terminée fin octobre, réalisée par l'entreprise NATURE ET TECHNIQUE de Mutersholtz (67600), spécialisée dans les travaux en milieu aquatique.

Détail des travaux réalisés :

- apport de 100 tonnes de blocs de granit pour l'enrochement,
- apport de matières caillouteuses-terreuses pour lestage,
- remise en place de blocs de maintien pour épis de renvoi,
- pose de treillis en coco et feutres,

- plantation de 225 boutures de saule,
- talutage et pose de 240 m<sup>2</sup> de géotextile,
- ensemencement des zones travaillées sur 280 m<sup>2</sup>.

Montant global des travaux : 19 000 € T.T.C.



### TRAVAUX au cimetière

Au cimetière, nous avons constaté que :

- l'actuel columbarium de 16 places, créé en 1999, est complet,
- les 28 cavurnes occupent beaucoup de place au sol,
- la surface n'est pas suffisante pour envisager une extension.

Une procédure de reprise des 150 emplacements abandonnés est actuellement en cours. Cette procédure est très réglementée, longue et contraignante, et ne permettra pas dans l'immédiat de reprendre ces places.

Or, aujourd'hui, un décès sur deux en France fait l'objet d'une crémation, il était donc urgent de construire un nouveau columbarium.

Compte tenu de notre manque de surface, nous avons recherché une solution qui ne prenne pas d'espace au sol, qui s'intègre bien au site, en continuité avec l'existant. Trois entreprises vosgiennes ont été consultées. Les commissions 'Travaux & bâtiments' et 'Parcs, jardins, fleurissement, patrimoine communal & cimetière', réunies le 24 juillet dernier, ont retenu le projet présenté par l'entreprise MUNIER de Lerrain (88260).

Un projet qui proposait de mettre en place deux éléments de 18 cases, pouvant contenir chacune trois urnes, avec tablettes pour fleurissement, le tout en granit rose et granit noir.



Il a été également décidé lors de cette réunion de procéder à la remise en état du jardin du souvenir, en :

- délimitant l'emplacement pour éviter le piétinement à l'endroit où se déroulent les dispersions de cendres,
- installant un puits à cendres qui permette 150 dispersions,
- posant une stèle pour l'inscription des noms de chacun.

Cette réalisation a été très délicate, afin de respecter les précédentes dispersions. A l'intérieur du demi-cercle en pavés de granit, un film géotextile a été posé sur



le sol, puis recouvert par une couche de pouzzolane (roche naturelle).

Montant global des travaux : 43 000 € T.T.C.

L'emplacement entre les deux cimetières sera recouvert cet hiver d'une bâche pour empêcher la pousse de la renouée du japon, et planté d'arbustes rampants à pousse lente. Ces travaux seront réalisés par notre Service Espaces verts.

### ENHERBEMENT DES ALLÉES

Une partie du cimetière fait partie d'une zone test afin de limiter l'utilisation de désherbants de synthèse nocifs pour votre santé et l'environnement.

Le meilleur moyen de ne pas utiliser de produits chimiques pour désherber est de ne plus avoir à désherber.

Pour réduire cette consommation d'herbicides, nous avons décidé d'enherber deux allées.

L'enherbement consiste à planter, ou laisser s'implanter, une ou plusieurs espèces de plantes dont la pousse sera contrôlée grâce à un ou plusieurs fauchages.

Un affichage est présent sur place pour informer de cette décision.

A lire dans notre prochain numéro : **le NOUVEAU QUARTIER de la Grange Jacques.**

## Les animaux reçus par l'antenne ALZHEIMER ajolaise

Le 23 octobre dernier, l'antenne Ajolaise Alzheimer recevait, dans le cadre de ses après-midis conviviaux, l'Association de Zoothérapie de l'Est, basée au Val-d'Ajol.

C'est avec beaucoup de curiosité que les malades et leurs aidants, ainsi que les bénévoles, ont participé à cette séance de détente un peu spéciale, au milieu d'animaux familiers (tourterelles, lapins, cochons d'inde, chinchilla, etc...). Samy, le petit cochon tâcheté, a particulièrement été apprécié, il a suscité de nombreux rires de l'assemblée.

La bonne humeur était au rendez-vous grâce à tous ces petits êtres de plumes et de poils. Une expérience positive qui sera renouvelée dans le cours du mois de novembre.

Un grand merci à l'Association de Zoothérapie de l'Est pour cet après-midi convivial.

**Pour plus d'informations :**  
**Marie Françoise PETITJEAN :**  
**03 29 66 50 62**  
**Philippe BERNIER : 03 29 66 54 51**



## Les ATELIERS «Prévention des chutes et équilibre des séniors»

Le Réseau Activité Physique Santé du Pays de Remiremont et de ses vallées met en place des ateliers «Prévention des chutes et équilibre des séniors» depuis le 16 octobre.

Dispensées à l'Espace Dorothée, ces séances se déroulent chaque lundi (sauf jours de fête ou jours fériés) de 13h30 à 15h. Elles sont limitées à 12 personnes.

Un enseignant propose aux personnes inscrites des activités physiques adaptées suite à une prescription médicale ou des conseils suite à une perte d'autonomie.

**N'hésitez pas, renseignez-vous :**  
**03 29 23 40 00**



## Les ballades de septembre : Clubs WIMA et J.M.M.R.

La WIMA (Women's International Motorcycle Association) a été créée aux U.S.A. en 1950 dans le but de promouvoir le motocyclisme féminin.

La division France a vu le jour en 1958. Depuis 2015, à la suite de la démission de la présidente, l'association était en sommeil. Jusqu'à ce que 3 vosgiennes

se rencontrent (Marie, Aline et Anne) et décident de reprendre l'association. Ce fut chose faite officiellement le 23 septembre au Val-d'Ajol, à l'initiative d'Anne GIRARDIN.

A cette occasion, un rassemblement de 24 motardes s'est déroulé pendant 3 jours. Au programme : visites, balades et stage

de conduite proposé par l'Association pour la formation des motards.

La sécurité est un objectif permanent pour ces conductrices, tout comme pour les motards du Club J.M.M.R. (Jean Marc Moto Racing), présidé par Philippe DAVAL, qui a organisé également en septembre son traditionnel rallye.





## Samedi 25 novembre 2017

**BOURSE INFORMATIQUE**, organisée par le Club informatique ajolais, à la Salle des fêtes. Dépôt du matériel de 14 h à 18 h.

## Dimanche 26 novembre 2017

**8h30 à 12h : COLLECTE DE SANG** organisé par l'Association des donneurs de sang, à l'espace Dorothée.

**De 9h à 16h : BOURSE INFORMATIQUE**, organisée par le Club informatique ajolais, à la Salle des fêtes.

## Lundi 27 novembre 2017

**De 13h30 à 15h00 : ATELIER Prévention des chutes et équilibre pour les seniors** à l'Espace Dorothée - limité à 12 places  
Inscription : 03 29 23 40 00

## Mercredi 29 novembre 2017

**A 18h : AUDITION de l'Ecole de Musique** à la Salle des fêtes

## Vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2017

**A 20h30 : CONFÉRENCE sur la zoothérapie** à la Maison des Associations.

## Samedi 2 décembre 2017

**A partir de 20h30 : SOIRÉE DANSANTE** organisée par le Foot Ball Club ajolais à la Salle des fêtes. Réservations : 06 28 02 39 35 ou 06 58 33 55 21.

## Dimanche 3 décembre 2017

**A partir de 9h : MARCHÉ DE NOËL** à la Maison de retraite, organisé par l'association Rayon de soleil.

**VISITE de SAINT NICOLAS :** départ à 17h30 à la Maison de retraite, périple en calèche vers la Mairie puis l'espace Dorothée.



## Vendredi 8 décembre 2017

**Départ à 19h : MARCHÉ NOCTURNE** au profit du



## Samedi 9 décembre 2017

**De 9h à 19h : NOMBREUSES ANIMATIONS** au profit du **à la Salle des fêtes :** concerts, démonstration de danses, dressage et zoothérapie **sur la Place du Sô :** tir à l'arc, démonstration des sapeurs-pompiers **à la piscine :** à partir de 14h, défi de l'école de natation de 19h à 21h30, initiation à la plongée



### En période scolaire

Lundi : 18h00 à 19h30  
Mardi : 18h30 à 20h00  
Mercredi : 16h00 à 18h00  
Jeudi : fermée  
Vendredi : 18h30 à 21h00  
Samedi : 15h00 à 19h00  
Dimanche : 09h00 à 12h00

**LA PISCINE**  
INTERCOMMUNALE  
DU VAL-D'AJOL



**TOUTES LES INFOS sur :**  
[www.valdajol.fr](http://www.valdajol.fr)

## Mercredi 13 décembre 2017

**A 14h : CINÉMA** projection du film «Paddington 2», une comédie réalisée par Paul King, à la Salle des fêtes.

## Vendredi 15 décembre 2017

**A 15h30 : CINÉMA** projection de «Valérian», un film de science-fiction, aventure, action, réalisé par Luc Besson, à la Salle des fêtes.

## Mercredi 20 décembre 2017

**A 18h : AUDITION DE L'ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE** à la Salle des fêtes.

## Dimanche 14 janvier 2018

**A 17h : VOEUX de Mr le Maire** à la Salle des fêtes.

## Votre ACTUALITÉ sur notre bulletin et notre site web ?

Vous souhaitez communiquer votre actualité sur le prochain bulletin et le site internet du Val-d'Ajol ?

Merci de nous envoyer votre texte, votre affiche, vos photographies par email à : [ticket@valdajol.fr](mailto:ticket@valdajol.fr)

Vous pouvez également diffuser vous-même vos informations sur : [www.valdajol.fr/publiez-vos-infos](http://www.valdajol.fr/publiez-vos-infos)

Par ailleurs, pensez à remplir votre **fiche Association** ou **Entreprise** sur le site internet, vous serez ainsi présent sur l'annuaire en ligne, visible de tous.

## Les NUMÉROS utiles

Mairie : 03 29 30 63 33  
Service des eaux : 06 63 85 63 03  
Piscine : 03 29 30 65 91  
Office du Tourisme : 03 29 30 61 55  
MJC\* : 03 29 29 08 26  
Maison des Services Publics : 03 29 37 68 42  
CCPVM\* : 03 29 22 11 63  
Maison de Santé : 03 29 30 50 57  
CCAS\* (9 à 11h) : 03 29 30 09 69  
ADMR\* : 03 29 30 66 35  
ADAVIE\* : 03 29 35 23 06

Maison de Retraite : 03 29 30 67 04  
Portage de repas : 03 29 66 54 31

- Jocelyne CHAMBERLIN, sophrologue : 06 64 92 00 00
- Docteur Florence DUPONT, ostéopathe : 06 10 08 96 88
- Stéphanie GILLE, diététicienne : 06 34 49 13 49
- Nadine VIAIN, praticienne Reiki : 06 34 68 44 94



Edition n° 15 du 7 novembre 2017  
Mensuel gratuit d'informations municipales  
Dépôt légal : en cours  
Directeur de la publication : Jean RICHARD, Maire du Val-d'Ajol  
Réalisation : Equipe Communication du Conseil Municipal  
Crédits photographiques : Mairie du Val-d'Ajol  
Imprimé sur papier 100% recyclé

\* MJC : Maison des Jeunes et de la Culture - CCPVM : Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales - CCAS : Centre Communal d'Action Sociale - ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural - ADAVIE : Aide à la personne dans les Vosges